LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES S'OPPOSANT AUX CHANGEMENTS PROJETÉS

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui sait très certainement que l'Assemblée législative du Manitoba a adopté à l'unanimité le 15 mars dernier une résolution rejetant son projet réforme du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il n'est pas sans savoir non plus que cette résolution va dans le même sens que celle qui a été adoptée par l'Assemblée législative de la Saskatchewan, toujours à l'unanimité, le 22 février. Comment, dans ce cas, peut-il prétendre avoir l'appui unanime des gens dans l'Ouest pour modifier le tarif du Corbeau?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je sais tout cela. Je connais fort bien le dossier.

LA JUSTIFICATION DE LA POSITION DU MINISTRE

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, dans ce cas, ne trouve-t-il par répréhensible de sa part de décider ce qui convient le mieux aux agriculteurs de l'Ouest alors qu'il n'est appuyé que par les députés de l'est du pays? Comment peut-il justifier ce genre d'intervention unilatérale qui nous rappelle l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques qui estimaient savoir ce qui était dans l'intérêt de ce pays? Comment peut-il se permettre une telle attitude totalitaire envers les agriculteurs de l'Ouest?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je savais que le député allait me poser une question supplémentaire et que j'allais pouvoir ainsi expliquer le sens de ma réponse laconique. Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'à l'heure actuelle dans l'Ouest comme dans l'est du pays, quantité de gens, de groupes et d'associations de toutes sortes sont réunis autour de la table de négociations.

Je regrette de ne pas avoir avec moi le texte de la déclaration du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan qui, après avoir présenté son plan en neuf points, a dit que lorsqu'il négociait avec le gouvernement fédéral, il ne dévoilait pas toutes ses cartes. Ce que je veux dire, c'est que les gens sont portés à prendre des positions extrémistes. Le plan en neuf points de la Saskatchewan le prouve. Ensuite à la conférence de presse qui suit l'annonce publique de la position de chacun on constate en général une plus grande volonté de compromis que lors de la déclaration initiale. C'est ce que je voulais dire.

LA POLITIQUE D'ABANDON DE TRONÇONS FERROVIAIRES

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, le ministre sait manifestement que les agriculteurs éprouvent des difficultés à cause des prix qui ne cessent de baisser. Comment peut-il justifier le harcèlement dont sont victimes les agriculteurs de l'Ouest car c'est ainsi que j'appellerais la double attaque qu'il leur fait subir. Comment peut-il envisager d'éliminer le tarif du Corbeau, tout en continuant à appliquer la politique d'abandon des tronçons ferroviaires de son gouvernement? Comment peut-il justifier ce double assaut contre les agriculteurs de l'Ouest?

Questions orales

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): A propos du programme d'abandon de tronçons ferroviaires, madame le Président, on devrait savoir à quoi s'en tenir. En dépit de tous les changements technologiques survenus depuis, nous disposons encore de 88 p. 100 de tous les tronçons ferroviaires qui constituaient notre réseau dans les années 30. S'il est une accusation qu'on ne saurait porter contre les gouvernements du Canada, c'est d'avoir à dessein démantelé notre réseau ferroviaire. Je le répète, nous disposons encore aujourd'hui de 88 p. 100 du réseau d'autrefois.

A propos des pertes que les agriculteurs de l'Ouest risquent d'encourir par suite des changements que j'ai annoncés le 1er février, nombreux sont ceux qui ont dit—je ne dis pas tous, car certains ont plus que d'autres de respect de la vérité—que les agriculteurs de la Saskatchewan encourraient des pertes énormes qui atteindraient peut-être un milliard de dollars. Le plus souvent, ils oublient de dire que pour sa part le gouvernement fédéral s'est engagé à lui seul à verser en contrepartie quelque 900 millions de dollars pour assurer la rentabilité de l'exploitation. Ils oublient également de dire que les sociétés ferroviaires investiront quelque 16.5 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie. Ce sont des détails que ceux qui ont mal accueilli ma déclaration du 1er février dernier négligent ordinairement de mentionner.

(1425)

LES FINANCES

LE RÉGIME DE PLACEMENTS EN TITRES INDEXÉS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse, j'imagine, au minsitre d'État (Finances) en l'absence du ministre des Finances et du ministre d'État chargé du Développement économique. Le ministre d'État ne doit pas ignorer que le Régime de placements en titres indexés protège ceux qui placent leur argent à la Bourse contre les plus-values inflationnistes. Le ministre voudrait-il nous dire pour quelle raison il n'y a que les gros et les puissants qui sont protégés, pourquoi ceux qui placent leur argent dans de petites entreprises ne bénéficient pas des mêmes avantages et de l'équité assurés aux grosses sociétés qui ont leurs actions cotées à la Bourse?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je signalerai au député, si cela est vraiment nécessaire les autres dispositions touchant la taxe spéciale de relance annoncée au budget qui apporte, par exemple, un allégement fiscal aux petites entreprises. La disposition relative à l'achat d'actions, prévue à ce passage de la taxe spéciale de relance du budget, permet aux investisseurs canadiens, petits et gros, de placer de l'argent dans les petites et les grandes sociétés canadiennes. Ils bénéficient d'une réduction de 25 p. 100 calculée sur le montant des achats d'actions. En outre, cela va favoriser la croissance des petites et grandes sociétés. Cet avantage est généralement offert à tout l'éventail des petits investisseurs, ainsi qu'au sociétés grandes et petites.